BONCHAMP-LÈS-LAVAL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 5
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

Le mardi 15 septembre 2026 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 9 septembre 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme MELOT-RAYNAL, Mr LEROUX, Mme LE RIDOU, Mr PELLOQUIN, Mme PINÇON Nathalie, Mr COIGNARD, Mmes LECOURT, LEFEUVRE, Mr BEUCHER, Mmes DENIS, BELGHAZI, GABORIAUD, Mr PEJUS, Mmes BANCTEL, DEFRANCE, Mrs PERTHUÉ, BOURÉ, DREUX, Mme TARLEVÉ, Monsieur LECOQ, Madame SABOUREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur SANCHEZ pouvoir à Madame MELOT-RAYNAL
Madame PINÇON Patricia pouvoir à Monsieur BOURÉ
Monsieur AMBROSINI pouvoir à Monsieur BEUCHER
Monsieur PERRY pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Madame LELIEVRE pouvoir à Madame GABORIAUD
Monsieur BUCHARD pouvoir à Madame LECOURT
Monsieur OBRY pouvoir à Monsieur POISSON

Absent excusé : /.

Madame SABOUREAU est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 30 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 01/07/2026 au 15/09/2026

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
   - Concession n°978 – 30 ans – 255.11 €
   - Concession n°979 – 50 ans – 493.23 €
   - Concession n°980 – 15 ans – 212.58 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
08/07/2026	ZI 0408	240 000 €	Renonciation
23/07/2026	ZE 0236	238 270 €	Renonciation
28/07/2026	AE 0044	145 000 €	Renonciation
29/07/2026	AI 0025	265 000 €	Renonciation
05/08/2026	AH 0148	123 800 €	Renonciation
05/08/2026	AH 0317	2 700 €	Renonciation
10/08/2026	AK 0324	158 300 €	Renonciation
07/09/2026	AK 0587	220 000 €	Renonciation
11/09/2026	AO 0167	465 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Renouvellement adhésion aux associations : néant
19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Création d'un emploi d'agent de restauration et d'entretien

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu les besoins du service,

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : **Objet**

Il est créé à compter du 1er octobre 2026 un emploi permanent à temps non complet (33H30/35ème) d'agent de restauration et d'entretien. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Adjoint technique territorial*
- *Adjoint technique territorial principal de 2ème classe*
- *Adjoint technique territorial principal de 1ère classe*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : **Effet**

La présente délibération prendra effet au 1er octobre 2026.

Article 4 : **Exécution**

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : Il s'agit d'un poste à l'école Bono Campo d'une personne qui était sous contrat. Il s'agit de Madame CHUDEAU qui était en contrat à l'école BONO CAMPO et qu'on va stagiairiser. Donc, il n'y a pas de personne supplémentaire, ce poste existait déjà.

Attribution d'une subvention au Comité d'entente des Amis de Résistants et Déportés de la Mayenne (CEDARD)

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose le rapport suivant :

Le concours national de la résistance et de la déportation destiné aux élèves des collèges et lycées est organisé chaque année dans notre département comme dans toute la France. Il a pour objectif de transmettre aux jeunes des valeurs qui se rattachent aux principes de la démocratie et des droits de l'homme et de susciter le souvenir et l'hommage de celles et de ceux qui se sont battus pour ces idéaux, souvent jusqu'au sacrifice suprême.

Aussi, afin que les meilleurs travaux de la session 2026 puissent être à nouveau récompensés par un voyage pédagogique, le comité d'entente des associations de résistance et de déportation de la Mayenne (CEDARD) sollicite pour 2026 une subvention des communes ayant un lauréat sur son territoire.

Jade et Maelys BENATRE de Bonchamp ayant été distinguées,

Il vous est proposé :

- De leur accorder une subvention de 110 € par lauréate, soit 220 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : Nous avions déjà octroyé cette subvention il y a quelques années.
Monsieur BOURÉ : Est-ce qu'on connaît le projet qui a été récompensé ?
Monsieur POISSON : non mais on peut se renseigner.
Monsieur BOURÉ : cela pourrait pas être intéressant de le diffuser lors des Journées du Patrimoine par exemple.
Monsieur POISSON : oui et pourquoi pas à la médiathèque.

Taxes et produits irrécouvrables

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose le rapport suivant :

Le comptable du Trésor nous demande d'inscrire en non-valeur des recettes de créances non recouvrables de 2025 et 2026 qu'il ne peut couvrir pour divers motifs : inférieur au seuil de poursuite, surendettement et décision d'effacement de la dette.

Il est vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- la somme de 1,78 € à l'article 6541 (créances irrécouvrables)
- la somme de 225,81 € à l'article 6542 (créances éteintes).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame MELOT-RAYNAL : Le montant de 225.81€ correspond à des frais de cantine pour une famille en surendettement. Et les 1,78 euros correspondent à 4 créances différentes, les personnes n'ont pas versé le montant exact de la facture et donc en dessous d'un certain seuil, on ne réclame pas la somme.

Décision modificative n°3

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2026.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
023	Virement à la section investissement	+ 20 030
7392221	FPIC	+ 1 723
	TOTAL	21 753

Recettes		
732221	FPIC	+ 22 323
744	FCTVA	- 570
	TOTAL	21 753

INVESTISSEMENT

Dépenses		
2031 op.347	Frais d'étude terrain synthétique	+ 17 000
2128 op.343	Extension cimetière	+ 2 000
2128 op.344	Site Galbé	+ 19 000
	TOTAL	38 000

Recettes		
021	Virement de la section fonctionnement	+ 20 030
10222	FCTVA	+ 15 896
1641	Emprunts	+ 2 074
	TOTAL	38 000

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame MELOT-RAYNAL : je vais profiter de l'occasion pour pouvoir vous expliquer en quoi consiste le Fonds de Péréquation. Il a été créé par la loi de finances de 2012, c'est un mécanisme national solidarité horizontale des ressources, des intercommunalités et des communes qui visent à réduire les inégalités de richesses fiscales entre les territoires. Il se caractérise donc par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversé à des collectivités plus défavorisées. Donc, Laval Agglo était sortie du fonds de péréquation en 2025. Et nous étions donc rentrés dans un système de sortie

progressive où on devait avoir progressivement une baisse de ces sommes-là jusqu'en 2028. Il s'avère que, bonne nouvelle, cette année, le territoire de Laval Agglo redevient éligible au fonds de péréquation pour 2026 mais tout en restant dans un rang qui est à la limite. Donc, on se dit que ce n'est pas gagner définitivement. Mais en tout cas, là, nous sommes préservés et nous revenons donc à un bénéfice du fonds de péréquation. La répartition avec les communes membres de la somme notifiée à la Laval Agglo se fait soit de droit commun selon les montants notifiés, soit de manière dérogatoire. Dans ce cas, une délibération doit être prise à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire sans pouvoir dépasser 30 % de la répartition de droit commun. Il est justement prévu une délibération au prochain Conseil communautaire de la Laval Agglo du 5 octobre pour l'attribution. Donc, notre territoire est à la fois contributeur au fonds et perçoit aussi une recette. Pour la partie contribution, en dépense pour nous, nous sommes sur du droit commun. Par contre, la partie recette, nous sommes sur un mécanisme dérogatoire qui avait été validé à Laval Agglo dans le cadre du précédent pacte fiscal et financier, notamment pour les fonds de concours des communes de moins de 1 500 habitants. Pour Bonchamp, nous avons une attribution nette (attribution – contribution) de 70 673 euros et contributeur pour 13 723 € alors que nous avions prévu 12 000 euros au budget, soit une augmentation de 1723 euros. Et nous sommes bénéficiaires pour 84 696 euros en recette. Et là, nous avions prévu 62 000 euros soit 22 323 euros.

Madame DEFRANCE : peut-on clarifier le point par rapport aux communes de moins de 1500 habitants ? En quoi est-on concerné ?

Madame MELOT-RAYNAL : Bonchamp n'est pas concerné, c'est justement de l'aide entre les communes. Laval Agglo, dans son pacte fiscal et financier du précédent mandat toujours en vigueur avait prévu, un versement de fonds de concours aux communes de moins de 1 500 habitants au travers, justement, du fonds de péréquation. Donc, elle est positionnée sur ce fonds pour faire bénéficier de ce fonds de concours. Et donc, ce qui fait qu'on ponctionne sur nos recettes à nous pour pouvoir alimenter ce fonds.

Madame SABOUREAU : à quoi sert ce fonds de concours ?

Monsieur POISSON : il n'est pas affecté à une dépense particulière. Il entre dans nos recettes et on l'utilise comme on veut.

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose les dispositions de l'article 1406bis du code général des impôts permettant au conseil de Bonchamp d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Lors de sa réunion du 30 juin 2011, le conseil municipal de Bonchamp a instauré l'assujettissement des logements vacants (THLV).

La loi de finances 2026 remplace la THLV par une nouvelle taxe : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Le passage d'une taxation à l'autre n'étant pas automatique, une délibération est nécessaire.

Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. Par délibération, la commune peut instituer la taxe et fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50%.

Le taux sera fixé lors du vote des autres taux en mars 2027.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à la majorité : 1 abstention : Mme DEFRANCE

Madame MELOT-RAYNAL : cette taxe concerne 13 logements à Bonchamp. Le taux actuellement applicable est de 16,92%, ce qui représente une recette de 6 278 euros.
Madame DEFRANCE : Dans quelle mesure pourrait-on avoir un cas d'imposition erronée ?
Monsieur POISSON : s'il y avait quelque chose qui ne correspondait pas à la réalité, ou si le logement n'était pas vacant par exemple.
Madame DEFRANCE : Donc ça implique que l'on pourrait percevoir éventuellement des sommes indues ?
Monsieur POISSON : oui s'il y avait une imposition erronée et comme pour toute imposition, il peut y avoir des réclamations. Pour la taxe foncière par exemple, des contribuables peuvent contester le montant de l'impôt et il peut y avoir des rectifications ou pas. Dans ce cas, ça passe d'ailleurs par la commission des impôts directs.
Il faudra refixer le taux en mars 2027 lors du vote des taux d'imposition.

Convention Commune/ALB

Monsieur LEROUX, Adjoint responsable de la commission Jeunesse-Sports-Vie associative, expose le rapport suivant :

La loi du 12 avril 2000 « relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » étend l'accès du citoyen aux documents administratifs et impose aux collectivités plus de transparence dans leur action, et notamment en direction du monde associatif.

L'article 10 de cette loi confirme la volonté du législateur d'améliorer la transparence des relations entre les collectivités et les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques.

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un agent auprès de l'association Animations Loisirs Bonchamp (ALB).

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026, avec l'association Animations Loisirs Bonchamp.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit du poste d'Ophélie GUÉDON que l'on met à disposition d'ALB pour 13.5 heures par semaine sur le même principe que les heures des éducateurs sportifs pour les associations sportives.

COMMUNE DE BONCHAMP LES LAVAL
Tél. 02.43.90.31.88

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE BONCHAMP AUPRÈS DE L'ASSOCIATION ALB

Convention entre :

La Commune de BONCHAMP LES LAVAL (Mayenne)
Représentée par son Maire, Monsieur Gwénaël POISSON, désignée ci-après par « la collectivité » d'une part,

Et :

L'association Animation Loisirs Bonchamp
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Laval le 27 février 2017 sous le n° W532000805 ayant son siège social à BONCHAMP-LES-LAVAL.
Représentée par Madame Angelyne Masseron et Patrick Morin, agissant en qualité de co-Présidents, désignée ci-après par « l'association », d'autre part.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Il a été convenu d'un commun accord ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un agent, à l'association ALB pour exercer auprès de l'association les missions définies à l'article 2.

Article 2 : Missions

Les missions principales confiées à l'agent sont les suivantes :
- Gestion du dossier Espace de Vie Sociale
- Organisation d'animations
- Création de supports de communication
- Secrétariat

Article 3 : Contrôle et évaluation des activités

L'association ALB apportera à la connaissance de la commune, un compte-rendu ou rapport d'évaluation de son activité qui sera transmis à l'agent pour y apporter ses observations.
En cas de faute disciplinaire, la commune de Bonchamp est saisie par l'association. Monsieur le Maire exerce le pouvoir disciplinaire à l'encontre du fonctionnaire.

Article 4 : Rémunération

La commune de Bonchamp verse à l'agent la rémunération correspondant à son grade d'origine.

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié, versé selon les règles applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans l'organisme d'accueil, le fonctionnaire mis à disposition peut être indemnisé par l'organisme d'accueil des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur dans l'association.

Article 5 : Remboursement de la rémunération

La mise à disposition est consentie avec une contrepartie financière.

L'appel de fonds sera établi en fin d'année sur présentation d'un décompte du temps passé pour l'association.

Article 6 : Prise d'effet – durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans prenant effet le 01/01/2026. Elle se renouvellera de manière expresse.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'Association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Collectivité pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bonchamp, le

Pour l'Association, Les Co-Présidents	Pour la Collectivité, Le Maire

INFORMATIONS DU MAIRE

-Réunion publique Parc Grand Ouest :

Monsieur POISSON : une réunion a eu lieu à Argentré le 8 septembre pour le parc dont les travaux démarrent notamment au niveau des routes et des voiries. Cette réunion n'est peut-être pas venue dans le bon timing. Il y avait beaucoup de riverains concernés et il aurait fallu peut-être que les riverains soient consultés avant sur les différentes modifications qu'il pourrait y avoir dans le secteur plutôt que de le découvrir en réunion publique. La présentation a surtout été faite sur les compensations concernant la biodiversité. Pour moi, cette réunion n'a pas vraiment atteint son but et je n'étais pas le seul à le penser. Donc, les services sont en train de revoir un petit peu comment refaire la communication et une rencontre avec les riverains pour voir les impacts pour eux dans leur environnement proche, puis refaire une réunion publique une fois que tout cela sera clair, car lors de cette réunion, il n'a même pas été exposé l'intérêt de ce parc pour l'Agglo.

Madame DEFRANCE : comment Laval Agglo explique ce calendrier qui interroge ?

Monsieur POISSON : je n'en sais rien en fait, ils n'expliquent pas.

Madame DEFRANCE : ça aurait pu être abordé en conseil de l'Agglo.

Monsieur POISSON : il y a le COPIL qui se réunit, il aurait fallu refaire un historique du dossier. En plus, le vice-président en charge du dossier est nouveau, le président n'est pas venu et celui de l'agglo n'était pas là. Le vice-président s'est retrouvé un peu démuni. Ils vont donc retravailler le dossier et j'ai même demandé que la commission travaille dessus et qu'on puisse préparer la réunion à quelques-uns. Je suis intervenu un moment sur la circulation mais je n'avais pas vocation à amener les choses.

Madame TARLEVÉ : quel est le nombre de riverains impactés ?

Monsieur POISSON : je n'ai pas tout, je sais qu'il y en a un sur Bonchamp. Il y a des riverains qui seront amenés à quitter les lieux mais ils le savent depuis le début, le parc ne va pas se remplir en huit jours.

Monsieur PERTHUÉ : y a-t-il un référent au sein de Laval Agglo pour toutes ces questions et ces problématiques ? Il y a énormément de questions qui se posent : quand est-ce que la route de la Chapelle va être coupée ? Est-ce qu'il y a une communication prévue et quand ?

Monsieur POISSON : là, ils sont dessus. On en reparlera.

Monsieur PERTHUÉ : est-il prévu une réunion sur Bonchamp ?

Monsieur POISSON : on pourra proposer que ce soit sur Bonchamp cette fois-ci. C'est vrai qu'il y a davantage d'impacts sur Argentré, mais ça n'empêche pas de la faire ici, ou d'en faire deux.

Madame TARLEVÉ : sur ce projet, est-ce que la commune a un rôle à jouer ?

Monsieur POISSON : non, c'est porté par l'agglo, mais ça n'empêche pas les élus municipaux de s'y intéresser.

- Groupe Patrimoine

Monsieur POISSON : des QR code vont être installés à l'église par le groupe Patrimoine en lien avec la paroisse, pour avoir les commentaires pendant les visites et c'est financé par le diocèse.

Madame LE RIDOU : ce sera fait à quel moment ?

Monsieur POISSON : je ne sais pas exactement, il reste une interrogation sur un QR code et un commentaire concernant le trésor de l'église.

Compte-rendu commission finances et vie économique

Mardi 7 juillet 2026

Présents : Valérie MELOT-RAYNAL, Nathalie PINÇON, Jean-Marc COIGNARD, Rachèle LECOURT, Isabelle LEFEUVRE, Laurent BEUCHER, Maxime PERRY, Antoine OBRY

Entreprises présentes : Courcelle (Nicolas Courcelle et Hélène Brunet Courcelle) et Imprim services (Fabien Cabirou)

Excusés : Gwénaël POISSON, Jérémy LEROUX, Fabienne LE RIDOU, Jacques PELLOQUIN, Miguel SANCHEZ, Stéphanie DEFRANCE

Entreprises excusées : Techni Industries et Transports Coué

Méthodologie pour organisation visite découverte d'entreprises locales

1. Définir les objectifs

- faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes
- valoriser le tissu économique

Imprim services participe déjà à Industrielle Attitude de Laval agglomération et accueil de scolaires (fabrication d'un livre)

2. Public cible

Grand public : entrer dans les coulisses des entreprises

3. **Format**

Groupe de 10-15 personnes

- Imprim services pendant activité de l'entreprise
- Courcelle hors temps activité (quelques salariés présents pour faire fonctionner quelques machines en mode démonstration)

- transports Coué pendant activité de l'entreprise

Sur inscription en amont via la mairie de Bonchamp

Jour et horaires : Un vendredi + Un samedi matin

Pour la 1ere édition, il a été retenu le vendredi 09 et samedi 10 avril 2027 sur un format de 1h30/groupe.

	Visite possible vendredi 9 avril matin	Visite possible vendredi 9 avril après-midi	Visite possible samedi 10 avril matin
Imprim services	OUI	OUI	NON
Courcelle	NON	OUI	OUI
Transports Coué	OUI	NON	NON
Techni industrie	En attente	En attente	En attente

Règles de sécurité - Vigilance sur jeunes enfants - sous la responsabilité des parents.

Accueil sur site directement - Arrivée 5 min en avance

- liste des participants communiquées aux entreprises par la mairie
- Un élu au moins présent sur chaque site pour chaque créneau

Proposition de nom : "LES COULISSES DES ENTREPRISES BONCHAMPOISES

Découvrez les savoir-faire qui font la richesse de notre territoire"

Formation d'un groupe de travail restreint dédié à la préparation: Laurent, William, Isabelle, Maxime, Antoine, Valérie.

Ce groupe se réunira à l'automne pour travailler avec Manuela la stratégie de communication pour ce nouvel évènement.

Questions diverses:

- Sur la faculté de prévoir un tarif location des espaces du complexe sportif notamment les terrains Padel. L'information sur les conditions d'utilisation actuelles pourra être demandée en commission sport.
- Sur les aménagements/travaux envisagés en vue de faire face aux vagues successives de chaleur > réponse au dispositif EDF "je passe à l'électrique" dédié aux

établissements scolaires et crèches. Mais tous les appareils sont actuellement en rupture de stock.

Commission culture -communication-
Médiathèque
Compte-rendu de la réunion du mercredi 2 septembre 2026

Présents : Patricia PINÇON, Lydia BANCTEL, Matthieu PERTHUÉ, Anne-Sophie GABORIAUD, Charlotte SABOUREAU, Didier BERSON, Cathy ESNAULT et Arlette PAPILLON

Excusées : Isabelle LEFEUVRE

1- Présentation de l'équipe de la médiathèque et fonctionnement

Présentation de l'équipe de la Médiathèque 3 agents territoriaux et 6 bénévoles

La Médiathèque fait partie du réseau de lecture publique LA Bib qui compte 28 bibliothèques réparties sur le territoire de Laval Agglomération ainsi qu'1 bibliobus à Laval.

5 jours d'ouverture par semaine soit 22,5 heures d'ouverture par semaine

▪ Surface totale = 290 m^2

(espace public + bureau + réserve)

L'espace public se compose d'un espace unique avec d'un côté les collections pour adultes et de l'autre les collections pour enfants et adolescents (livres, revues, jeux vidéos et quelques DVD).

1 ordinateur (OPAC) est à la disposition du public pour consulter le site de LA Bib et le catalogue des collections.

Pas d'accès à Internet pour le public (plus d'ordinateur prévu à cet usage). Pas de connexion Wifi.

• Stagiaires accueillis à la médiathèque (stage d'immersion en milieu professionnel)

Les acquisitions et les éliminations

→ 778 documents achetés : 764 livres (290 adultes et 474 jeunesse)

→ 46 livres reçus en don (34 adultes et 12 jeunesse)

→ 36 réabonnements de périodiques (22 adultes et 14 jeunesse)

→ 1077 documents sortis des collections (mis au pilon, mis en vente, perdus) : 1067 livres (477 adultes et 590 jeunesse) dont 353 ont été vendus lors de la braderie annuelle et 10 CD (2 adultes et 8 jeunesse)

Les documents de la BDM et des bibliothèques du réseau

- Pour compléter nos collections, La bibliothèque départementale (BDM) nous prête régulièrement des documents que nous pouvons garder pendant plusieurs mois voire plusieurs années s'ils ne sont pas demandés par d'autres bibliothèques de la Mayenne. Elle nous prête aussi du matériel.

→ 545 documents prêtés en 2025 (509 livres, 6 livres audio, 12 CD, 17 DVD, 1 jeu vidéo)

→ 2 590 documents de la BDM au total dans nos bacs et rayonnages au 31/12/2025

- Le réseau de LA Bib permet aussi d'élargir notre offre documentaire puisque tous les lecteurs inscrits peuvent réserver, faire venir et emprunter des documents de toutes les bibliothèques du réseau.

- La plateforme de LA Bib nous prête également une petite sélection de DVD (renouvelable) que nous pouvons mettre à la disposition de nos usagers.

ACTIONS CULTURELLES

Animations régulières à la Médiathèque

- accueils de classes : les classes sont accueillies en dehors des heures d'ouverture au public. Le calendrier est établi en concertation avec les enseignants.
- accueils de groupes (de Graines de malice et de la Villa du Chêne d'Or)
- séances «Le Temps du Conte» : pour les enfants à partir de 4 ans le premier mercredi du mois de 16h30 à 17h et le premier samedi du mois de 11h à 11h30, sauf en août.
- séances «Bébés lecteurs» : pour les tout-petits jusqu'à 3 ans le dernier jeudi du mois à 9h30 et à 10h30, sauf pendant les vacances scolaires.
- participations à des manifestations et prix littéraires organisés par des partenaires locaux : Sélection du Roman jeune ; Prix Bull'Gomme 53 ; Premiers romans

→ *Hors les murs*

- séance de lecture d'histoires à la Petite crèche Capucine
- portages et présentations de livres à la Résidence du Chêne d'Or

Animations ponctuelles

Expositions, spectacles, rencontres avec les illustrateurs, auteurs de BD etc, ateliers créatifs ou dessin, soirées de jeux de société, braderie des livres

2- Informations diverses

Animations septembre et octobre à la médiathèque (cf PJ)

L'adjointe Responsable des affaires culturelles

Fabienne LE RIDOU

Animations à la médiathèque : les prochaines dates en septembre et octobre....

Septembre

• ***Le Temps du Conte*** (Didier)

(Enfant à partir de 3 ans)

Samedi 5 septembre à 11h
Mercredi 7 octobre à 16h30

• ***Bébés lecteurs*** (Didier)

Tout-petits jusqu'à 3 ans, sur inscription

Jeudi 24 septembre à 9h30 et à 10h30

Octobre

• ***Exposition Cornebidouille*** (Réalisation : L'école des loisirs)

Une exposition sur la sorcière préférée des enfants...

Du 6 octobre au 21 novembre

• ***Les Contée d'Anita*** par Anita Tollemer

Enfants de 3 à 6 ans, sur inscription

Mardi 20 octobre à 10h30

• ***Soirée de jeux de société avec Nicolas*** (de la librairie Jeux Bouquine à Laval)

Adultes et enfants à partir de 8 ans

Mardi 20 octobre de 20h à 22h

• ***Atelier de Loisirs créatifs : fabrication d'une petite sorcière sur son balais*** (Cathy)

Tout public

Samedi 24 octobre entre 10h à 12h
Mercredi 28 octobre entre 10hà 12h et entre 14h et 16h30

(Les personnes intéressées viennent à l'heure qui leur convient le mieux dans les créneaux horaires indiqués. La durée estimée pour la fabrication sera indiqué sur l'affiche)

*En octobre nous aurons aussi la valise **Vroo** : masques VR (voir descriptif joint).*
Nous planifierons des séances de visionnage (créneaux à différents moments de la semaine).
Public : normalement à partir de 13 ans
Nous attendons de recevoir la valise pour visionner les 6 petits films proposés (Les films ont une durée de 10mn à 18mn) afin de décider si tous les films peuvent être proposer ou s'il ne faut en sélectionner que certains, voire un seul.

COMPTE RENDU DE LA COMMSSION PETITE ENFANCE

DU 2 JUILLET 2026

Présents : Elodie LELIEVRE, Carine DENIS, Lucie GARNACHE, Valérie DABOUINEAU, Nathalie PINÇON

Excusée : Stéphanie DEFRANCE

- **Bilan de la semaine de la Petite Enfance**
  - Un petit peu de monde. Une dizaine de famille, une petite 20aine d'enfants. Les parents qui se sont déplacés ont été satisfait de la proposition.
  - Un sondage a été établi à la sortie de la maison de la petite enfance. Ce sondage n'a pas encore été exploité.
  - Les intervenants ont été ravis de la journée.
  - Prévoir une autre date car trop de choses en juin.
  - La conférence devrait plutôt clôturer la semaine au lieu du début
  - Intérêt du lien RPE/crèche. Difficulté de faire le lien entre les structures.

- **Logo de la maison de la Petite Enfance**
  - Le projet n°2 a été retenu. C'est celui qui avait emporté l'adhésion de la moitié des élus et du service de la maison de la Petite Enfance.
  - Il convient désormais d'envisager les supports d'affichage à l'entrée du bâtiment.
  - Flocage du véhicule : des projets sont en cours de validation

- **Projet de fonctionnement du RPE**
  - Présentation par Lucie GARNACHE
  - Mise en place du COPIL avec les élus des 3 autres communes dans le cadre du renouvellement de l'agrément. Une réunion est programmée le 25 août à 18H30 en mairie de Bonchamp.

- **Questions diverses**
  - Contrôle CAF / PMI : Les résultats de ce contrôle nous parviendront fin septembre début octobre. A l'analyse, nous étudierons les actions correctives à mettre en place si nécessaire.
  - Affaires sociales : Organisation d'une rencontre autour des acteurs du bien vieillir à Bonchamp. Cette réunion sera organisée fin mars 2027
  - Gestion de la canicule : il a été demandé aux parents, dans la mesure de leurs possibilités de garder leurs enfants. Prévoir des ventilateurs / rafraichisseurs dans les dortoirs qui ne peuvent pas être ventilés
  - Re-végétalisation de l'espace extérieur en septembre-octobre

- Projet RPE échange avec la Résidence des rosiers pour de l'intergénération. Le projet sera mené sur 4 séances en octobre/ novembre. Action identique avec Maison AGEVI d'Argentré. Projet écrit afin de déterminer les actions de chacun des participants.
- Action parentalité : proposition de temps parents/enfants le samedi matin ou le mercredi matin permettant du lien avec les familles et identifier celles qui auraient besoin d'accompagnement. Ceci nécessite d'écrire un projet qui rentre dans les fiches CTG.
- Règlement intérieur + rappel des règles de bonnes pratiques : proposer un groupe de travail avec des assistantes maternelles

CM du 15/09/2026 - CR des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant

I - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaël POISSON, Mathieu PERTHUÉ et Antoine OBRY

Séance du 03/09/2026,

1. Laval Agglomération est sollicitée pour accompagner le projet de rénovation énergétique, par SCI LES COPEAUX D'EBENE, au bénéfice de l'entreprise Martial GAUTEUR à Bonchamp.

Descriptif du projet : Le projet consiste à remplacer l'ancienne chaudière et son réseau de ventilation par un système de chauffage reposant sur des pompes à chaleur. Cela permettra d'arrêter la génération de fumée dans l'atelier, améliorant grandement la qualité de vie des salariés et du voisinage de l'entreprise, le système actuel ayant un impact sur l'air local.
Après examen du projet au regard du régime d'aide à l'immobilier économique voté par le conseil communautaire du 12 mai 2025, il ressort :
- que le projet présenté, répond en tout point aux conditions d'éligibilité,
- que les dépenses éligibles s'élèvent à 37 243 € HT
II - Impact budgétaire et financier : Il est proposé d'attribuer au projet immobilier une aide d'un montant de 7 449 €, correspondant à un taux de 20 % du montant total des dépenses éligibles.

2. Bonchamp Parc Grand Ouest – Acquisition auprès des consorts Houdouin de la parcelle ZT5.

Dans le cadre du projet Parc Grand Ouest, les travaux de rétablissement de la RD131 notamment le futur aménagement du carrefour avec la VC301 (route de La Chapelle Anthenaise) au lieu-dit "La Vallée" sur la commune de Bonchamp, nécessite de procéder à l'acquisition d'une parcelle agricole d'une surface de 2ha 24a 73ca.
Les parties sont parvenues à un accord sur un prix principal de vente de 22 473 € soit 1 € le m2.
Le terrain ayant fait l'objet d'un clôturage en bois spécifique pour les chevaux, les propriétaires sollicitent une indemnisation complémentaire correspondant à la perte de clôtures pour un montant de 6 262.34 €.

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT, MOBILITÉS ET RÉNOVATION URBAINE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, William LECOQ et Anthony PÉJUS

Séances du 06/06 et 23/06/2026, **pas de compte-rendu**

III - CULTURE & SPORT

Élus siégeant : Fabienne LE RIDOU, Jérémy LEROUX et Lydia BANCTEL

Séance du 17/06/2026, domaine de compétence Culture

DEPARTEMENT CULTURE POUR TOUS

-Fonds d'aide pour Animations Culturelles Touristiques (FACT) Affectations 2026 : Le règlement du FACT adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 soutient les initiatives publiques et privées et a pour objectif de favoriser l'aide à la diffusion sur le territoire de Laval Agglomération.
Les crédits inscrits au budget 2026 s'élèvent à 47 500 €.
Cette somme est répartie entre les associations suivantes :

Mayenne Culture — Les Nuits de la Mayenne : 19 300 euros
Réseau Chainon — Festival du Chainon Manquant : 19 000 euros
Association "In Paradisum" : 6 000 euros
Association "Pléiades 53" : 2 000 euros
Les Amis de Clermont : 1 000 euros

Il est rappelé que ces subventions sont liées à des projets et évoluent donc chaque année sans que les subventions d'une année engagent l'agglomération pour l'année suivante.

Estivales 2026 programmation :

Piloté par le Service Action Culturelle et Événementiel de Laval Agglomération, Les Estivales Agglo se dérouleront du 17 juillet au 28 août 2026 chaque vendredi à 19 heures. Sept spectacles d'arts de la rue gratuits sont organisés à travers le territoire. La programmation se veut familiale et accessible à tous les publics.
17 juillet Nuillé sur Vicoin (salle de la Martinière) Cie Cambouis « Les Gaufrettes »
24 juillet Olivet — Mairie 4, rue du Prieuré -+ Cie Bravache « Iliade »
31 juillet —+ Bourgon (salle Bellevue) -+ Cie Emergente « Déséquilibre passager »
7 août Bourgneuf la Forêt (Parc de Morfelon) Cie les P'tit Bras « La Panne »
14 août Port Brillet (Parc de la mairie) Cie les Invendus « Influence »
21 août Ahuillé (école Ste Suzanne) —+ Cie dis bonjour à la dame « Frigo »
28 août St-Jean-Sur-Mayenne (aire de camping car) Cie Les Barges « Virils »

Présentation des outils de cartographie par Mélanie PLANCHENAULT, directrice du Théâtre des 3 Chênes :

Le groupe « Scène de Territoire — Hors les Murs » rassemble plusieurs structures culturelles de l'agglomération, notamment le Théâtre les 3 Chênes, le 6PAR4, le Théâtre de Laval... Cette démarche collective vise à renforcer la visibilité et la coordination des actions culturelles menées sur l'ensemble du territoire communautaire.
L'objectif est de recenser et de cartographier, via une application numérique, les évènements organisés par les différentes structures partenaires.
La cartographie des évènements, constitue un outil d'évaluation et permet une meilleure visualisation des actions.
Un questionnaire sera envoyé à destination des communes afin de recenser les lieux pouvant accueillir un spectacle.

Contrat territoire Lecture (CTL) — Comité de pilotage – candidatures :

Dossier présenté par Clarisse Dire, directrice de la lecture publique et du patrimoine

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) établi entre l'Etat, le Département de la Mayenne et Laval Agglomération fait partie intégrante du Projet Culturel de Territoire validé par une délibération communautaire du 19 juin 2023.
L'objectif du CTL est de formaliser, coordonner et valoriser une politique de développement. Un comité de pilotage (COPIL) doit se réunir en septembre 2026 afin de définir l'offre de service à déployer.
Celui-ci doit être constitué de représentants d'élus de territoire, de la DRAC, du département (Bibliothèque départementale de la Mayenne) et des responsables du domaine culturel de LAVAL Agglomération.
Il est proposé aux élus de la commission « Culture-Sport » de participer à ce COPIL. Le sujet sera abordé à la prochaine commission, le 26 août.

IV - TRANSITION ENVIRONNEMENTALE & ÉCOLOGIQUES

Élus siégeant : Jean-Marc COIGNARD, Marie TARLEVÉ et Maxime PERRY

Séance du 03/09/2026,

Agriculture et alimentation

1. Subventions aux associations
2. Fond MIAM 2026

Biodiversité et environnement

Information – Territoire engagé pour le vivant (TEV) Contrat Nature – Action 7 – Désimperméabiliation-Végétalisation des zones urbaines (bourgs et villes). Cette action a vocation à accompagner les communes membres de Laval Agglomération afin d'accélérer le déploiement des solutions fondées sur la nature de 5 communes : Entrammes, L'Huisserie, Laval, Port-Brillet, Saint-Germain-le-Fouilloux.
Financé par la Région Pays de la Loire Contrat-Nature n°2024_11341 → arrêté en date du 28 novembre 2024. Laval Agglomération bénéficie d'une subvention d'un montant de 160 000 € dont 120 000 sur cette action et conserve 40 000 € pour les projets sur des espaces communautaires

1. Confirmation de l'atelier du jeudi 03/09 à 16h30 : Présentation Territoire Engagé pour le Vivant : Contrat Nature 2025-2027 et Appel à projet 2026.
2. Subvention PTI Bocage JAVO

Gestion des Déchets

Présentation du rapport annuel déchets
Légère hausse de la production d'OMR : +1 % (+117 tonnes), légère baisse de la collecte sélective des emballages ménagers : -1% (-52 tonnes), légère baisse de la collecte de verre : -1%, baisse des déchets des déchèteries : -3% (-985 tonnes), au global, légère baisse de la production des déchets de l'agglomération : -1% (-865 tonnes).
50% des foyers pavillonnaires pratiquent le compostage (+512 foyers) et 84 % des déchets sont valorisés (incinération, recyclage et compostage), contre 82 % en 2024.

L'enjeu principal pour l'année 2026 et suivantes, est d'arriver à réduire la production des déchets afin de maîtriser les coûts de collecte et de traitement, notamment compte tenu de la nouvelle trajectoire de la TGAP à 2030 (+30% sur l'enfouissement et 33% pour l'incinération).
La stagnation de la production de déchets ajoutée aux contraintes économiques et règlementaires demande de redoubler d'effort afin d'intensifier la politique de prévention, développer davantage le geste de tri et optimiser le service.
Dans cette perspective, le cap 2026 est ainsi tracé:
Optimiser et moderniser le service de collecte en déchèterie à travers l'adoption d'un schéma directeur du réseau de déchèteries (en cours d'étude);

Refonder la Redevance Spéciale pour une mise en conformité règlementaire permettant d'instaurer un seuil d'assujettissement des producteurs assimilés;

Optimiser le service de collecte des ordures ménagères à travers l'optimisation des circuits de collecte : suppression des doubles collectes, équilibre des charges et temps de collecte des circuits, réduction des km parcourus…

Mettre en place une collecte des bio déchets au centre-ville de Laval et son habitat collectif ;

Mettre en place un plan d'amélioration du geste de tri, au regard du potentiel de déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères.

Climat & Énergies

Projet de délibération participation au GIEC-PL : durée de la convention du 30/03/2026 au 30/09/2028
Subvention : 8 000 € soit une subvention annuelle d'un montant de 4 000 €

Projet de délibération Fonds vert 2026 - Mesure "soutien aux PCAET"
Montant de l'enveloppe allouée à Laval Agglomération : 117 000 €, action proposée : décarbonation de la flotte de transport en commun

Projet de délibération - Fonds Mayenne engagée pour le climat – demande de subvention pour l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique et du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Mobilisation du Fonds Mayenne engagée pour le climat pour élaborations du Bilan Carbone de la collectivité (BEGES) et du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du territoire (PACC)
Montant de la dépense éligible : 38 090 € HT, aide demandée 30% de la dépense soit 11 427 €

Programme Laval Agglomération mois du climat : temps fort départemental pour mobiliser les habitants : du 15 septembre au 15 octobre 2026
20 septembre 2026 : vide-jardin de 10h à 18h à La Chapelle-Anthenaise – Salle Les Embellies
20 septembre 2026 : exposition interactive sur la biodiversité de 14h30 à 18h00 à Laval – CIN
24 septembre 2026 : animation « Quand la nuit révèle le vivant » à 20h30 à Loiron – Service BGA

30 septembre 2026 : balade d'observation des mammifères de 16h00 à 18h00 à Changé
01 octobre 2026 : atelier sur l'empreinte carbone de 18h30 à 20h30 à Laval – Théâtre
08 octobre 2026 : atelier sur l'empreinte carbone de 18h30 à 20h30 à Loiron – Pôle Loiron
10 octobre 2026 : découverte des plantes comestibles de 14h00 à 16h00 à Laval – Bois Gamats
10 octobre 2026 : journée porte ouverte usine des Eaux à Changé

Point agenda ateliers Plan Adaptation au Changement Climatique & SDEnR
Le 11 septembre 2026 de 9h45 à 11h45 - l'hôtel communautaire, salle A.Paré
Atelier « l'adaptation au service de la résilience de Laval Agglomération et ses 34 communes »
Objectif : Préparer collectivement notre territoire aux effets du réchauffement climatique
+ une animation d'une heure : une expérience immersive en pratiquant des activités du quotidien à + 50°C. L'expérience Climate Sense permet de vivre la réalité des vagues de chaleur liées au changement climatique afin de ressentir les émotions associées.

Le Schéma Directeur EnR – atelier "plan d'actions " les énergies renouvelables au service de notre territoire et nos 34 communes. Définir collectivement le cadre du développement d'installations de productions énergétiques favorables au développement et au cadre de vie de notre territoire et nos habitants/collectivités/entreprises
Le 17 septembre 2026 de 13h30 à 16h00 - l'hôtel communautaire, salle A.Paré

Eau potable
Convention entre la régie d'eau potable et le syndicat de bassins du JAVO pour la préservation de la ressource en eau, délibération transmise pour information car elle sera présentée au prochain conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement.

V - SOLIDARITÉS & SANTÉ

Élus siégeant : Nathalie PINCON, Carine DENIS et Thibault BUCHARD

Pas de compte-rendu ou pas de séance

VI - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Valérie MELOT-RAYNAL, Gwénaël POISSON et Miguel SANCHEZ

Séance du 08/09/2026,
Pour Bonchamp :

- FPIC Attribution nette 70 600€
- DSC 59 837€
- Attributions de compensation 684 427€

Mise en place du COPIL pour le prochain pacte fiscal et financier avec des représentants des communes. Gwénaël POISSON nous représentera.

VII - CONSEIL d'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD, Jacques PELLOQUIN suppléant

Séance du 07/07/2026,
La certification QSE des régies Eau et Assainissement : L'un des objectifs de performance fixés par les élus de Laval Agglomération lors du conseil communautaire du 23 mai 2016 est la mise en œuvre d'une démarche d'harmonisation des pratiques et l'obtention d'une certification dans les domaines de :
- la qualité,
- la sécurité,
- l'environnement.

➢Financement Coopération internationale (Loi Oudin-Santini) permet aux collectivités locales, syndicats des eaux et agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1 % de leurs recettes (eau et/ou assainissement) à des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau, de financer des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, en mutualisant l'expertise et les ressources des services publics français. À Laval-Agglo, maximum fixé à 0,5 % pour les budgets eau et assainissement soit entre 75 000 € et 91 000 € selon les années.
Pour 2026, 3 projets Laval Garango 8 forages publics, 12 blocs de latrines communautaires à 6 postes et 50 latrines familiales destinées à des ménages démunis sur le territoire de Garango, Boussouma, Komtoega et Niaogho (Burkina Faso). Cette expression de besoins s'inscrit dans le cadre du Plan Communal de Développement sectoriel en Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD/AEPA) des communes. Financement proposé 40 k€ / an pendant 5 ans (200 k€ sur 233 k€).
AFDI (Agriculteurs français et développement international) un forage pour l'eau potable et le maraîchage pour des villageois déplacés (province du Nayala, Burkina Faso) : 2 000 €
Halhul – Cisjordanie 27 000 habitants (dans le gouvernorat d'Hébron) : 2025 : Échanges entre élus et techniciens de Laval et de Hallul sur la possibilité d'un échange et d'un appui technique. 2026 : Nouveaux échanges prévus entre des deux nouvelles municipalités, possibilité d'un échange pour définir les projets envisageables (eau potable et ou assainissement). 10 à 15 k€ envisageable en 2026, financement complémentaire possible de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du ministère des affaires étrangères (appel à projet).

➢Présentation du compte administratif 2025 pour les deux budgets :
Une progression de l'épargne de Gestion : +1,3 Millions d'€, moindre pour les épargnes brutes et nettes du fait de l'augmentation de l'en cours de la dette (Nouvelle usine)

➢Lagunes et espaces verts

➢Avenant Convention de déversement Levrard :

Contexte : l'unité Levrard Novottec (Laval, en service depuis nov. 2025) traite des effluents hydrocarburés, encadrée par un arrêté DREAL et une convention avec Laval Agglomération basés sur un volume initial de 10 m³/jour.

Demande d'augmentation du volume : le retour d'expérience montre des rejets réels supérieurs à 10 m³/jour, sans incident au poste de relevage; Levrard demande donc de porter le maximum autorisé à 50 m³/jour (débit instantané inchangé, plafonné à 5 m³/h). Installation d'une cuve tampon : une cuve de 50 m³ a été mise en place, permettant une dilution par recyclage partiel. Impact réglementaire: cette cuve fait franchir le seuil de 10 t/jour de la rubrique ICPE 2790-1, obligeant un porter à connaissance et une modification de l'autorisation environnementale.

Deux délibérations :

Financement de Laval-Garango

Avenant à la convention de déversement LEVRARD (site de Novottec)

Points divers :

Attente du retour des communes concernant les travaux de voirie dans le cadre de la programmation 2027 des travaux de renouvellement.

Délibérations concernant la gestion des réseaux d'eaux pluviales

Étude en cours sur les tarifs et travail sur la prospective qui prend en compte les investissements (Schéma directeur eau potable).

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Finances-Vie économique :** compte-rendu de la commission du 7 juillet 2026. Réunion du groupe de travail « visite d'entreprises » le 24 septembre et de la commission Finances le 13 octobre.

- **Commission Jeunesse-Sports-Vie associative :** forum des associations le 5 septembre. Vide grenier organisé par ALB et fête du jeu le 6 septembre. Conférence de l'atelier du Patrimoine le 16 septembre avec pour thème « le Bonchamp d'hier,le Bonchamp d'aujourd'hui et le Bonchamp de demain **».** Samedi 19 et dimanche 20 septembre: visites commentées de l'église Saint Blaise dans le cadre des journées du patrimoine.

- **Commission Culture-Communication :** compte-rendu de la commission du 2 septembre 2026. Début de la saison culturelle le 11 septembre avec un spectacle dans le cadre du Chainon manquant avec 120 personnes. Distribution de l'agenda culturel cet été à 7000 exemplaires. Prochaine réunion de la commission communication le 22 septembre et le 29 septembre commission culture pour le budget. Jumelage : séjour des jeunes bonchampois cet été à Diedorf, oktoberfest le 3 octobre.

- **Commission Urbanisme-Travaux-Environnement :** chaufferie bois va être mise en service à l'école maternelle. RD 57 : quelques aléas liés à la mise en place non respectueuse des plans initiaux : rencontre de la DDT et du Conseil départemental pour résoudre les problématiques identifiées. Galbé : déplacement du jury des Victoires des paysages et réalisation d'un reportage par France 3. Prochaine réunion le 21 septembre.

- **Commission Petite Enfance-Affaires sociales : Petite enfance :** compte-rendu de la commission du 2 juillet 2026. RPE : rencontre des élus des autres communes fin août. CCAS : repas des familles le 26 septembre et du CCAS le 19 novembre. Prochaine réunion le 7 octobre.

- **Commission Sécurité-Citoyenneté-Laval Agglomération :** compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Réunion d'arbitrage le 22 septembre des inscriptions à la journée citoyenne. Départ de Monsieur Nicolas Guerrand, directeur départemental de la police nationale. Absence du policier municipal en ce moment pour raison de santé.
  Monsieur POISSON : nous avons des soucis en ce moment avec les chiens, dont une attaque d'un riverain du lotissement de Noisement.
  Madame DEFRANCE : quelles sont les choses qui peuvent être mises en place ?
  Monsieur POISSON : nous pouvons mettre une amende lorsque le chien est en divagation, mais sans le policier municipal c'est plus compliqué. Nous allons mettre une information dans le prochain bulletin municipal.
  Monsieur COIGNARD : nous avons un partenariat avec la police municipale de Changé pour qu'ils travaillent ensemble sur des choses bien ciblées comme des manifestations particulières, contrôles de vitesse ou d'alcoolémie.
  Monsieur POISSON : on ne peut pas lui demander de venir faire la police sur Bonchamp, ce n'est pas son rôle.
  Monsieur COIGNARD : j'ai également relancé le commissariat pour leur demander de faire plus de rondes que d'habitude.

- **Commission Vie scolaire et périscolaire :** prochaine réunion le 16 septembre pour le bilan de l'été. Double page dans le B'Mag d'octobre sur la restauration scolaire. Effectifs définitifs des écoles en cours. CMJ : inscriptions en cours.

Monsieur PERTHUÉ : avez-vous des informations sur Techni-industrie car en ce moment il y a beaucoup de mouvements et de poussière : 6 bâtiments en préfabriqués ont été ajoutés ainsi que des tentes pour faire du stockage, et la zone du fond qui était à l'état naturel a été terrassée et des hauteurs de terre ont été ajoutées de ce côté.
Monsieur BOURÉ : à chaque fois qu'ils construisent un bâtiment, ils stockent toute leur terre ici. C'est surtout qu'à chaque fois avec Techni-industrie, il y a des projets de prévu comme la mini-forêt, ce qui a été construit autour de la RD et de Chambrouillère devait être boisé et ce n'est pas du tout entretenu.
Monsieur POISSON : nous allons nous renseigner.
Monsieur BOURÉ : l'année dernière, ils avaient été rappelés par la Préfecture, il devait également y avoir un accès pompiers.
Monsieur POISSON : ils ont mis aux normes, le rapport transmis par la Préfecture est consultable en mairie.

Prochain Conseil municipal le jeudi 5 Novembre 2026.
La séance est levée à 21h45

La Secrétaire :
C. SABOUREAU

Le Maire :
Gwénaël POISSON



